



Avant de partir

SOMMAIRE

	Formalités et conseils d'entrée dans le pays	02
	Franchise et sécurité des bagages	03
	Conseils budget et moyens de paiement sur place	04
	Conseils santé et sécurité	04
	Taxes et pourboires	05
	Affaires à emporter	05
	Souvenirs à rapporter	06
	Communication sur place (cartes téléphoniques, Wifi, etc...)	06
	Adresses utiles sur place et permanence Open voyages	07

Formalités et conseils d'entrée dans le pays



Pour se rendre en Pologne, les ressortissants français doivent être en possession **d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.**

Les mineurs doivent être munis de leur propre pièce d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire s'il s'agit d'un enfant non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale.

Pour conduire ou louer une voiture, votre permis national suffit, pas besoin de permis international.



Pour les ressortissants étrangers, vous renseigner impérativement auprès du Consulat ou de l'Ambassade de Pologne.

En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité : déclarez aussitôt la perte ou le vol aux autorités de police locale. Cette déclaration est déterminante pour dégager votre responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de votre pièce d'identité.



Le conseil OPEN : scannez vos papiers importants (passeports, visa, CB, traveller's chèques éventuels, etc...) et envoyez les documents en fichiers joints sur votre messagerie internet. Ainsi, en cas de vol ou de perte, vous pourrez récupérer de n'importe quel ordinateur la copie de vos documents.

Franchise et sécurité des bagages

Bagage en cabine :

- **1 bagage standard** qui respecte les dimensions maximales suivantes : 56 cm (L) x 45 cm (l) x 25 cm (h) – poches, roues et poignées comprises.
À noter : 1 housse à vêtement est considérée comme un bagage standard.
 - **1 accessoire** (sac à main, ordinateur portable, appareil photo...).
- Poids total maximal (bagage standard + accessoire): **7 kg**.

Bagage en soute :

- 1 bagage en soute autorisé gratuitement.
- Chaque bagage ne doit pas dépasser **entre 15 et 23 kg** et 158 cm (hauteur + longueur + largeur).

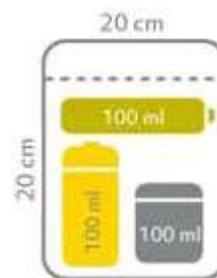
Liquides en cabine :

Afin de protéger les passagers contre la menace des explosifs liquides, l'Union Européenne (UE) a adopté de nouvelles mesures de sécurité qui **limitent la quantité de liquides** ou de substances de consistance similaire pouvant être transportée par les passagers au passage des contrôles de sécurité des aéroports communautaires.

Dans la mesure du possible, **nous vous conseillons de placer tous vos liquides dans vos bagages en soute**.

Vous pouvez transporter des liquides dans vos bagages à main à condition qu'ils soient :

- en petites quantités (100 ml maximum par produit),
 - placés dans un sac en plastique transparent refermable (type sac de congélation) d'un volume maximal d'un litre.
- Le sac doit être fermé et les articles doivent rentrer facilement dedans. Un seul sac en plastique est autorisé par passager. (sac mesurant environ 20 x 20 cm), afin de faciliter l'inspection de ces produits aux contrôles de sécurité.



À l'aéroport :

- Tous les liquides doivent être présentés au contrôle de sécurité, placés dans ledit sac, à l'extérieur du bagage à main. Le sac en plastique est déposé dans le plateau remis à cet effet afin d'être examiné par les employés de la sécurité.
- Le passager doit retirer sa veste et/ou son manteau et/ou chaussures et les déposer dans le plateau. Ces vêtements doivent être inspectés séparément.
- Le passager doit sortir son ordinateur portable, et tout autre dispositif électronique de dimensions similaires, de la housse qui lui correspond, et le déposer sur le plateau, afin qu'il soit inspecté séparément de sa housse par les contrôles de sécurité.

Sont considérés comme liquides :

- L'eau et autres boissons, soupes, sirops
- Les crèmes, lotions et huiles, y compris la pâte dentifrice
- Les parfums
- Le contenu des conteneurs pressurisés, dont la mousse à raser et autres mousses et déodorants
- Les gels comme le gel douche ou le shampoing
- Toute autre substance de consistance similaire
- Les aérosols

Liquides acceptés ou tolérés :

- Les aliments et substances médicales indispensables à votre santé – à noter : l'agent de sûreté pourra vous demander de justifier leur nature, éventuellement en les goûtant,
- Les aliments nutritionnels spécifiques sans lesquels il vous est impossible de voyager (cas d'allergies au lactose, gluten...),
- Les aliments pour bébés,
- Les médicaments prescrits par un médecin, dont vous devez pouvoir justifier la nécessité (ordonnance, certificat médical à votre nom...).



- **Les bureaux de change (kantor)** se trouvent un peu partout dans les villes, parfois abrités dans des galeries commerciales. Les cours sont affichés clairement et le taux de change est concurrentiel de celui des banques, avec moins d'attente et des horaires d'ouverture plus étendus. Faites-vous confirmer que le taux pratiqué est bien celui affiché en gros... Parfois on vous appliquera celui signalé en petits caractères... moins attractif !

- À l'aéroport, évitez de convertir une grosse somme d'argent aux bureaux de change car le taux y est souvent très défavorable.

- **Dans certains grands hôtels, on peut payer directement en euros.**



Conseils santé et sécurité



Nous vous conseillons d'emporter avec vous vos éventuels traitements médicaux accompagnés de la photocopie de votre ordonnance si possible traduite en anglais en précisant les médicaments génériques ou molécules équivalentes à l'international.



Aucun vaccin n'est obligatoire pour aller en Pologne, cependant il est conseillé d'être à jour de ses vaccins préconisés en France. (DTP).

Les conditions sanitaires sont similaires à celles que l'on connaît en France.

Vous pouvez prévoir, si vous le souhaitez, des médicaments tels qu'antihistaminiques, vitamines, bouchons anti-bruit pour les personnes au sommeil léger, mais aussi et surtout un masque occultant si vous partez en été car, malgré les volets, des raies de lumière pénètrent le plus souvent dans les pièces.

Libre à vous aussi de prévoir une petite trousse à pharmacie avec pansements, désinfectant, aspirine, médicaments contre les dérangements intestinaux et la fièvre, médicament contre le mal des transports, crème anti-moustiques et crème solaire (beaucoup d'ultra-violets surtout l'été).

• **Le conseil OPEN : Carte européenne d'assurance maladie** : Pour un séjour temporaire en Europe, vous pouvez vous procurer la carte européenne d'assurance maladie. (Il vous suffit d'appeler votre centre de Sécurité sociale (ou de vous connecter à son site Internet) qui vous l'enverra sous une quinzaine de jours. **Cette carte fonctionne avec tous les pays membres de l'Union européenne. Elle est valable 1 an, gratuite et nominative** chaque membre de la famille pouvant avoir la sienne.)

Comme partout, les règles de bon sens s'appliquent : évitez de laisser vos papiers d'identité et votre argent loin de vous et attention aux endroits bondés où sévissent parfois des pickpockets. Privilégiez un sac en bandoulière que vous pourrez tenir contre vous. Ne transportez pas de grosses sommes en espèces.

• **Le conseil OPEN : Gardez sur vous une photocopie de votre pièce d'identité, et conservez l'original dans un endroit sûr (coffre-fort d'hôtel par exemple).**

Taxes et pourboires

 D'ordinaire, les pourboires ne sont pas compris dans l'addition : **10 % du montant de l'addition** constituent une rétribution convenable.

Affaires à emporter

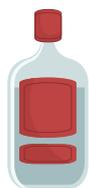
Emportez des vêtements légers et un peu plus chaud (saison intermédiaire), imperméable ou parapluie.

N'oubliez pas de prendre **un petit sac à dos**, bien pratique pour emporter lors de vos déplacements votre guide, boissons, pique-nique éventuel etc...

Pensez à emporter :

- Des **chaussures de marche** qui vous serviront pour les journées de balade.
- Des **baskets légères ou des tongs**, en prévision des jours calmes.
- Une **casquette, une paire de lunettes et de la crème solaire.**
- Une **petite lampe de poche**

Souvenirs à rapporter



- **Une bonne bouteille de vodka** à la cerise, ou au miel, voire une Żubrówka à l'herbe de bison ou encore une Siwucha, un peu plus chère mais au léger parfum abricoté. Vous la reconnaîtrez à son bouchon de liège scellé à la cire rouge. La Pologne faisant partie de l'UE, chaque ressortissant européen peut rapporter jusqu'à 10 litres de boissons spiritueuses.

- Vous trouverez de très beaux **bijoux en argent** dans les galeries d'art.

- Il existe de splendides **livres d'art**.



- **Du cristal, ou un collier ou un bracelet en ambre de la mer Baltique.** Les ambres blanche, verte et noire sont les plus rares. La plus grosse pièce trouvée pèse 10 kg !

- **Une pipe en cerisier**

- **Petits verres à vodka.**

- **Des œufs peints**

- **Des figurines en paille tressée**



- **Une boîte de śliwki wczekoladzie** : des pruneaux (sans les noyaux) enrobés de chocolat.

- **Des pulls en laine**

Communication sur place (cartes téléphoniques, Wifi, etc...)

- **De la France vers la Pologne** : composez le 00 + 48 (Indicatif de la Pologne) + le numéro de votre correspondant.
- **De la Pologne vers la France** : composez le 00 + 33 (pour la France) + le numéro de votre correspondant, sans le 0 initial. Idem pour les portables.
- **Pour appeler entre portables français sur place** : + 33 et n° de portable à 10 chiffres sans composer le 0

Depuis 2017, **un voyageur européen titulaire d'un forfait dans son pays d'origine peut utiliser son téléphone mobile au tarif national dans les 27 pays de l'Union européenne, sans craindre de voir flamber sa facture.** Des plafonds sont néanmoins fixés par les opérateurs pour éviter les excès...



Cet accord avantageux signé entre l'UE et ses opérateurs télécoms **concerne aussi la consommation de données internet 3G ou 4G**, dont le volume utilisable sans surcoût dépend du prix du forfait national (se renseigner).

Par ailleurs, si le voyageur réside plusieurs mois en dehors de son pays, des frais peuvent lui être prélevés...

Dans ces pays donc, plus besoin d'acheter une carte SIM locale pour diminuer ses frais.

En Pologne, de plus en plus d'hôtels, de restos, de bars et même certains espaces publics disposent du wifi gratuit. Mieux que la connexion 3G et 4G, qui peut entraîner des frais en usage intensif, le wifi permet aussi de profiter d'un débit parfois supérieur.



Une fois connecté au wifi, vous avez accès à tous les services de la téléphonie par internet : WhatsApp, Messenger (la messagerie de Facebook), Viber, Skype, permettent d'appeler, d'envoyer des messages, des photos et des vidéos aux quatre coins de la planète, sans frais. Il suffit de télécharger – gratuitement – l'une de ces applications sur son smartphone. Elle détecte automatiquement dans votre liste de contacts ceux qui utilisent la même application.



Adresses utiles sur place et permanence Open voyages



- Office national polonais de tourisme :

10, rue Saint-Augustin, 75002 Paris.

Tél. : 01-42-44-19-00.

<https://www.pologne.travel/fr>

- Consulat polonais à Paris :

3, rue de Talleyrand, 75343 Paris

Tél. : 01-70-39-10-00.

<https://www.gov.pl/web/francja>

- Consulat polonais à Lyon :

79, rue Crillon, 69458 Lyon

Tél : 04-78-93-14-85.

<https://www.gov.pl/web/francja>

- Ambassade de France en Pologne :

Ulica Piekna 100-477 Varsovie

Tel : +48 22 529 30 00

<https://pl.ambafrance.org>

Pensez à prendre une carte de vos hôtels qui pourra vous servir si vous vous égarez.

En cas d'urgence ou de problème majeur non résolu sur place, vous pouvez contacter l'agence Open voyages en France 24/24 et 7 jours sur 7. Une permanence sera mise en place en dehors des heures et jours d'ouverture de l'agence par un transfert de lignes (Tel. : 0033 4 76 48 70 70)